



Bendejun
Berre-les-Alpes
Blausasc
Cantaron
Contes
Coaraze
L'Escarène
Lucéram
Peille
Peillon
Touët-de-l'Escarène

Objet : LES BONS RÉFLEXES DES HABITANTS DU PAYS DES
PAILLONS EN PÉRIODE DE SÉCHERESSE, DE CANICULE ET
FACE AU RISQUE DE FEUX DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION

Référence : CP/SM/SB

Blausasc, le jeudi 30 juillet 2026

Madame, Monsieur,
Chers habitants,

Les collectivités, les services de secours et les services de l'État se préparent quotidiennement à faire face aux crises. Face à l'intensification des épisodes climatiques et des risques naturels, leur action ne peut toutefois être pleinement efficace que si chacun adopte également les bons réflexes. La sécurité civile repose sur une responsabilité partagée : celle des pouvoirs publics, mais aussi celle de chaque citoyen.

Nous souhaitons attirer votre attention sur quelques mesures simples de préparation qui peuvent faire toute la différence lorsqu'un événement majeur survient.

✓ ASSUREZ-VOUS DE RECEVOIR LES ALERTES

Pour être informé rapidement en cas d'événement important sur votre commune, renseignez-vous auprès de votre mairie afin de vérifier votre inscription ou mettre à jour vos coordonnées afin de pouvoir recevoir les messages d'alerte diffusés par votre commune via GEDICOM.

Pour toute question ou pour vous inscrire sur le registre des personnes vulnérables, rapprochez-vous de votre mairie.

✓ PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE

En cas d'événement majeur (incendie, catastrophe naturelle, coupure prolongée d'électricité, évacuation, ...), il est conseillé de préparer un kit d'urgence pour tenir au moins 72 heures. Ce sac doit contenir l'essentiel pour vous et votre famille : eau, nourriture, médicaments, papiers importants, lampe, radio, vêtements, chargeur, etc.

Ce kit doit être facilement accessible afin de pouvoir être emporté rapidement en cas d'évacuation.

La liste complète du contenu recommandé figure sur le site internet de Sécurité Civile :

<https://www.securite-civile.interieur.gouv.fr/reagir/comment-se-preparer-face-aux-risques/kit-durgence>

✓ PRÉVOYEZ UNE RÉSERVE D'EAU

Nous vous recommandons de disposer en permanence à votre domicile d'une réserve **d'un minimum de 6 litres d'eau par personne**. Le cas échéant, si vous possédez des animaux, pensez également à prévoir une quantité d'eau suffisante en réserve pour répondre à leurs besoins.

✓ ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES FACE AU RISQUE INCENDIE

En période de sécheresse et de fortes chaleurs, le risque de départ de feu est particulièrement élevé sur notre territoire. Chacun peut contribuer à le prévenir en adoptant des comportements responsables.

À ce titre, nous vous invitons notamment à :

- ne pas jeter de mégots dans la nature ou depuis un véhicule,
- éviter les travaux susceptibles de produire des étincelles lors des journées à risque,
- respecter les interdictions d'accès aux massifs forestiers lorsqu'elles sont décidées par les autorités,
- débroussailler votre propriété conformément à la réglementation en vigueur.

La vigilance et le respect de ces quelques règles constituent des gestes essentiels pour protéger nos habitants, nos paysages et notre patrimoine naturel.

✓ VEILLEZ SUR LES PERSONNES FRAGILES

Si vous êtes une personne âgée, en situation de handicap, isolée ou fragilisée par votre état de santé, ou si vous connaissez une personne concernée, nous vous invitons à vous inscrire (ou, avec son accord, à l'inscrire) sur le registre communal des personnes vulnérables auprès de votre mairie.

Ce registre permet aux services municipaux de prendre contact prioritairement avec les personnes inscrites en cas de canicule, de crise ou de situation exceptionnelle.

Aussi, en période de fortes chaleurs ou de crise, un simple appel ou une visite à un voisin âgé, isolé ou fragile peut parfois faire toute la différence.

Les communes, la Communauté de Communes, les services de secours et les services de l'État sont pleinement mobilisés pour assurer la protection de notre territoire. Cette mobilisation sera d'autant plus efficace que chacun d'entre nous adoptera les gestes simples de préparation et de prévention rappelés dans ce courrier.

Parce qu'aucune organisation, aussi efficace soit-elle, ne peut se substituer à la préparation de chacun, nous vous remercions de votre vigilance et de votre engagement citoyen. En étant tous acteurs de notre sécurité, nous renforçons la résilience du Pays des Paillons.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Les Maires du Pays des Paillons

Le Maire de Peille
Cyril Piazza

Le Maire de Contes
Francis Tujague

Le Maire de L'Escarène
Céline Duquesne

Le Maire de Peillon
Jean-Marc Rancurel

La Maire de Berre-les-Alpes
Martine Brun

Le Maire de Cantaron
Gérard Branda

Le Maire de Lucéram
Michel Calmet

Le Maire de Coaraze
Fabien Guglielmino

Le Maire de Bendejun
Christine Beille Tourscher

La Maire de Touët-de-
L'Escarène
Audrey Légeret